

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18700 - 73ÈME ANNÉE

Le rassemblement en marche dans la 1ère circonscription

Union PCR-Insoumis à Saint-Denis



Gélita Hoarau, Stéphane Ducamp, Julie Pontalba et Alexandre Cailleteau.

Dans la 1ère circonscription de La Réunion qui regroupe une grande partie de la commune de Saint-Denis, le Parti communiste réunionnais et la France Insoumise ont décidé de faire liste commune pour les élections législatives. Julie Pontalba (PCR) est candidate, avec comme suppléant Stéphane Ducamp (France Insoumise). Ils s'appuient sur un programme cohérent qui a reçu les suffrages de plus de 10.000 électeurs au premier tour de l'élection présidentielle et seront les seuls à défendre les idées de Jean-Luc Mélenchon dans la circonscription. Face à cette dynamique, Ericka Bareigts, ministre des Outre-mer et députée sortante, cherche à échapper à son mauvais bilan en se lançant dans une danse des étiquettes. La première conférence de presse de l'union PCR-France Insoumise s'est déroulée hier en présence de Gélita Hoarau, sénatrice PCR de La Réunion, et Alexandre Cailleteau, porte-parole de la France Insoumise à La Réunion.

Alexandre Cailleateau, responsable de la campagne de la France Insoumise, est tout d'abord revenu sur le contexte politique au lendemain de l'élection présidentielle. Jean-Luc Mélenchon est arrivé en tête à La Réunion au premier tour. Un nouveau scrutin commence pour renouveler l'Assemblée nationale. En élisant des députés soutenus par la France Insoumise, l'objectif est de bloquer le programme de casse sociale que veut porter Emmanuel Macron. « PCR et France Insoumise ont eu la responsabilité de présenter une candidature là où c'est possible », a souligné Alexandre Cailleateau.

Une des adversaires de l'union PCR-Insoumis à Saint-Denis est Ericka Bareigts, ministre des Outre-mer et députée sortante. Force est de constater qu'au premier tour de la présidentielle, son candidat a fait moins de 7 %, a rappelé Julie Pontalba. C'est bien la manifestation d'un rejet de la population auquel Ericka Bareigts répond en se lançant dans la danse des étiquettes. Elle a en effet décidé de se revendiquer d'Emmanuel Macron.

« Société civile du côté des Insoumis »

Vint alors la présentation de Stéphane Ducamp, suppléant de Julie Pontalba. Militant associatif de longue date, il s'est notamment investi dans la lutte pour le respect des droits des personnes LGBT. Son engagement s'est retrouvé en phase avec le projet présenté par Jean-Luc Mélenchon lors de l'élection présidentielle. Il a donc décidé de continuer le combat en s'impliquant dans la bataille pour les élections législatives. Le suppléant de Julie Pontalba affirme que « s'insoumettre saura s'imposer au Parlement et abroger la loi El Khomri ». Il salue l'union entre France Insoumise et le Parti communiste réunionnais. Il est « fier » de batailler pour un projet cohérent qui met en exergue pluralité politique, diversité culturelle, pour faire gagner la gauche sociale et écologiste.

Enfin, Stéphane Ducamp a noté que « la société civile est du côté des Insoumis », et pas du côté de République en marche.

Julie Pontalba a commencé son intervention par un appel aux électeurs de Jean-Luc Mélenchon à reporter leur bulletin sur la candidature PCR-Insoumis, « car nous sommes les seuls à porter son projet ». Elle s'est adressée aux dé-

partement socialement hors-norme. C'est l'occasion de rappeler qu'aucun député élu en 2012 n'a fait de proposition pour remettre en cause cette situation très grave. Et à l'approche du scrutin, les députés PS veulent fuir un mauvais bilan en pratiquant une « danse des étiquettes ».

Le débat sur les déplacements placera la discussion sur un problème fondamental vu l'étroitesse du territoire et l'augmentation de la population.

« Ensemble nous continuons le combat »

« Nous avons défendu ensemble le projet de Jean-Luc Mélenchon et de France Insoumise, et c'est ensemble que nous continuons le combat », poursuit-elle.

Julie Pontalba ajouta que « dans la 1ère circonscription, nous sommes les seuls signataires de la Charte Anticor, un mandat et un seul pour une personne ». « La politique est un engagement au service des autres et non une carrière », a-t-elle dit. Dans cet esprit, les indemnités de député seront attribuées à un groupe de citoyens qui décidera de leur affectation.

La campagne des législatives sera l'occasion de poursuivre le travail d'explication du programme de Jean-Luc Mélenchon, qui avait recueilli 10.000 voix dans cette circonscription. Elle sera animée par trois débats sur l'avenir en commun à La Réunion dans les domaines suivants : écologie, partage des richesses et transport.

Trois débats

Le premier débat traitera de comment pouvons-nous contribuer à la lutte contre le changement climatique, développer l'autosuffisance alimentaire. Cela fait écho à la proposition du PCR de créer deux services d'intérêt public dont un dans l'environnement. Il se tiendra le vendredi 19 mai.

Le second sur le partage des richesses évoquera tout ce qui concerne les revenus, les minima sociaux. Chaque Réunionnais a droit à un revenu décent, un logement, un travail. En 2013, un rapport de l'INSEE a fait état d'un

département socialement hors-norme. C'est l'occasion de rappeler qu'aucun député élu en 2012 n'a fait de proposition pour remettre en cause cette situation très grave. Et à l'approche du scrutin, les députés PS veulent fuir un mauvais bilan en pratiquant une « danse des étiquettes ».

Le débat sur les déplacements placera la discussion sur un problème fondamental vu l'étroitesse du territoire et l'augmentation de la population.

« Julie est ma sœur de coeur »

L'intervention de Gélita Hoarau conclut la rencontre avec les journalistes. Elle a rappelé que juste à côté du lieu de la conférence de presse se trouvait le siège de la CG-TR d'où partaient les manifestations pour les droits sociaux. Ce furent les premiers engagements militants de Gélita Hoarau. Elle est donc satisfaite de voir France Insoumise et PCR main dans la main à Saint-Denis mener cette bataille sur les mêmes valeurs. « On arrive avec les idées à se mettre ensemble pour une cause commune ».

« Julie est ma sœur de coeur », poursuit Gélita Hoarau qui « salue le combat de Stéphane Ducamp, une personne qui se donne pour une cause. Dans une société, on accepte toutes les différences ». Gélita Hoarau compte sur les prochains parlementaires pour faire avancer toutes ces causes, dont celle des personnes handicapées.

« Avec l'assemblée constituante dans le programme de Mélenchon, c'était l'occasion de tout remettre à plat pour qu'à La Réunion », nous puissions faire des lois dans les affaires qui nous concernent, dit en substance la sénatrice de La Réunion. « Il n'est pas normal que nous ne soyons pas présents dans la COI. C'est aussi aux Réunionnais de se battre. Nous sommes bloqués par l'alinéa 5 de l'article 73 ».

M.M.

Edito

Sursis de 3 ans pour la filière canne-sucre

Au lendemain de la démission du gouvernement, un communiqué signé du ministère des Outre-mer a annoncé hier la publication d'un décret. Ce texte permet d'autoriser le versement de 38 millions d'euros aux entreprises produisant du sucre en Guadeloupe, Martinique et à La Réunion.

Intitulé « Décret n° 2017-1033 du 10 mai 2017 portant création d'un dispositif d'aide à l'adaptation des entreprises sucrières de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion à la fin des quotas sucriers », il transpose dans le droit français une décision de la Commission européenne qui autorise une aide d'État « pour l'adaptation à la fin des quotas sucriers ». Cette aide est destinée à compenser la différence de coût de production entre le sucre produit outre-mer et en France.

Voici quelques extraits de cette décision en date du 12 décembre 2016.

« Le régime couvre la période du 1er octobre 2017 (date du début de la campagne sucrière) au 31 décembre 2020.

Le budget global s'élève à 114 millions d'EUR (soit un budget annuel de 38 millions d'EUR).

Le surcoût supporté par les industries sucrières est évalué à 271 EUR/tonne de sucre produit. Ce montant est une moyenne des surcoûts enregistrés à la Réunion (270 EUR/tonne) et en Guadeloupe (272 EUR/tonne).

La production annuelle moyenne de sucre destiné au raffinage étant de 153 000 tonnes, les surcoûts totaux identifiés s'élèvent à 41,5 millions d'EUR par an.

Afin d'éviter toute surcompensation, le budget a été plafonné à 38 millions d'EUR par an (ce qui permet une compensation de l'ordre de 250 EUR/tonne). »

« Selon les autorités françaises, le régime n'aura

pas d'incidence sur l'environnement. Il n'aura pas non plus d'effet négatif sur la concurrence, puisque le volume de production de sucre destiné au raffinage auquel l'aide sera consacré sera de 153 000 tonnes par an, alors que la production européenne de sucre blanc est de 17 millions de tonnes par an en moyenne (ce volume de 153 000 tonnes ne devrait, par ailleurs, pas augmenter sensiblement dans les années à venir, compte tenu des contraintes liées à l'ultrapériphéricité et du fait que la superficie cannière enregistre une baisse qui n'est pas compensée par la progression des rendements) ».

Publié à la dernière minute par le gouvernement sortant, ce décret permet au nouveau pouvoir de passer un cap difficile. La somme prévue donne en effet une visibilité de trois ans pour les industriels qui sont assurés de toucher une aide de 250 euros par tonne pour les trois prochaines campagnes sucrières. Voilà de quoi avoir les moyens d'affronter la concurrence mondiale. Cela doit donc permettre de trouver rapidement une issue pour les discussions sur le prix de la canne à deux mois du début de la coupe. Gageons qu'avec cette nouvelle subvention, les planteurs pourront obtenir satisfaction sur leur principale revendication : augmenter un prix de la canne qui n'a pas bougé depuis plus de 20 ans.

Ce décret fixe aussi le cadre pour la filière canne-sucre : un sursis de trois ans rendu possible par le maintien de la production de sucre à son niveau actuel. L'aide acte donc le fait que les possibilités de développement de la production sucrière sont nulles. La seule possibilité d'augmentation du revenu des planteurs est donc l'augmentation du prix de la canne.

L'aide accordée repousse l'échéance. 2020 c'est dans trois ans, et tout sera alors remis en cause.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29

E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23

E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re

E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

6e circonscription : présentation de la suppléante de Gilles Leperlier

Nicole Virapinmodely : « Nous méritons une politique qui nous respecte »

Issue de la société civile et habitante de la Bretagne, Nicole Virapinmodely s'est engagée aux côtés de Gilles Leperlier pour l'élection législative dans la 6e circonscription de La Réunion.



tagne, qui n'a jamais eu de mandat électoral. Nicole Virapinmodely sera la suppléante de Gilles Leperlier aux prochaines élections législatives. Elle détaille ci-après les raisons de son engagement aux côtés de Gilles Leperlier.

« Je m'appelle Nicole Virapinmodely, j'ai 53 ans. Je suis aide-soignante et exerce dans un hôpital public de l'Est. Originaire de la Bretagne, je vis toujours dans mon quartier natal. Je suis mère de 3 enfants, que j'élève seule.

Je n'ai jamais eu de mandat politique. Si j'ai décidé de m'engager aux côtés de Gilles Leperlier, c'est parce que j'ai soif de justice. Nous avons trop longtemps subi des décisions qui n'étaient pas adaptées à nos spécificités réunionnaises.

Je pense qu'il est temps pour les Réunionnais, qu'ils soient engagés en politique ou pas, de prendre leur destin en main, de s'assumer et d'être fiers de leur identité. Je pense aussi qu'il est temps pour nous, Réunionnais, de croire en nos valeurs, nos richesses, notre potentiel. Nous méritons tous une politique nouvelle, une politique qui réponde à nos besoins du quotidien, une politique qui nous respecte. »

Soutenu par le PCR, Gilles Leperlier a annoncé il y a une semaine au Bocage sa candidature aux élections législatives des 11 et 18 juin dans la 6e circonscription. De nombreux habitants de Sainte-Suzanne, Saint-André, Sainte-Marie et Saint-Denis se sont réunis pour soutenir cette candidature. Parmi eux, Nicole Virapinmodely, aide-soignante originaire de la Bre-

In kozman pou la rout

« Arienk soulyé i koné lo ba na trou. »

Ala in drol kozman é sirman sa l rapèl in pé dé-troi souvenir. Moin pèrsonèl mi rapèl in vandèr d'ba an sold, in bonimantèr i di sa. Li té l donn aou dis pèr shosète (lo ba sé lo mèm z'afèr !) pou di fran lontan é son ba, konm li té i di té lézé, izyènik é i lès lo pyé réspiré. I ardonn aou anplis in paké bonbon é in tablète shokola. Rézilta, shak foi ou i shanj lo ba, apré in domi-zourné na trou d'dan é lèrla ou i konpran kosa i vé dir « lès réspiré lo pyé ». Mé la pa tousa nana in moralité dann kozman-la : sinplomàn sé pou dir i fo ou i viv dann l'intimité kélk'in pou konète son défo é sa sé in n'afèr lé bien vré. Kan ou i oi in moun marshé soulyé bien prop lo ba bien koloré, ou i pans tout lé normal mé ou i sava pa rogard lé shoz do pli pré. Mi pans zot i konpran amoin. Alé ! Mi lès azot kass z'ot koko la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Sénat : proposition de loi constitutionnelle co-signée par Gélita Hoarau

Inscrire le droit à l'interruption volontaire de grossesse dans la Constitution

Le groupe Communistes Républicains et Citoyens (CRC) du Sénat a déposé une proposition de loi visant à inscrire le droit à l'interruption volontaire de grossesse dans la Constitution. Cette proposition de loi constitutionnelle a été co-signée par Gélita Hoarau, sénatrice de La Réunion. Voici l'exposé des motifs

L'objet de la présente proposition de loi constitutionnelle est d'inscrire le droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dans notre Constitution pour l'élever au rang de principe fondamental de notre République.

En 2015, 18 100 femmes ont eu recours à l'interruption volontaire de grossesse en France. On estime aujourd'hui qu'une femme sur trois y aura recours au cours de sa vie. Pourtant, comme l'accès à la contraception, le droit à l'interruption volontaire de grossesse a été difficilement acquis au prix de longues luttes.

Considéré comme « crime contre l'État » jusqu'en 1942, l'avortement était puni par la peine de mort. En 1971, 343 personnalités – parmi elles, Simone de Beauvoir, Marguerite Duras, Jeanne Moreau, Yvette Roudy – ont le courage de signer le manifeste « Je me suis fait avorter », plus connu sous le nom de « manifeste des 343 salopes », s'exposant alors à des poursuites pénales.

Mais ce n'est qu'en 1975 que la loi Veil a ouvert une nouvelle page dans l'émancipation des femmes et la reconnaissance de leur droit de disposer de leur corps.

Au-delà des enjeux sanitaires, très présents dans les débats de l'époque, cette loi de libération a été une véritable révolution. Peu de lois ont d'ailleurs cette portée politique, symbolique, historique, tout en ayant des conséquences très concrètes pour le quotidien de millions de femmes.

La loi Veil a considérablement œuvré pour l'émancipation des femmes dans notre société, pour l'égalité, le progrès des femmes et donc de la société toute entière. Ce fut une grande conquête démocratique et laïque.

Les luttes pour les droits des femmes sont indissociables du progrès et du changement de société. Avec les politiques austéritaires, par

la remise en cause, dans chaque pays, des services publics, qui plongent les femmes dans la précarité et les renvoient vers des charges supplémentaires, par la multiplication des ingérences religieuses, par la recrudescence des idées d'extrême droite qui attaquent frontalement le droit fondamental des femmes à disposer de leur corps, les libertés des femmes sont systématiquement bafouées.

« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant. » Plus que jamais, résonnent les mots de Simone de Beauvoir.

Manifestations anti-IVG en France et ailleurs, tentatives de restrictions légales de ce droit en Espagne en 2013, en Pologne en 2016, et aux États-Unis après l'élection de Donald TRUMP, ce droit est sans cesse remis en cause.

50 % des 56 millions d'avortements pratiqués chaque année, dans le monde, le sont illégalement, provoquant la mort de 47 000 femmes (dont un tiers en Afrique), dans des conditions de dignité, de sécurité et d'hygiène effroyables.

Si depuis plus de 40 ans, cet acquis a connu plusieurs améliorations en France – remboursement en 1982, allongement des délais en 2001, fin du délai de réflexion et prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie des examens associés à l'avortement en 2016, création du délit d'entrave numérique à l'IVG en 2017 – de nombreuses femmes ont toujours du mal à accéder à l'avortement.

De nombreux témoignages et rapports officiels attestent que l'accès à l'avortement souffre d'entraves, qui sont tout sauf virtuelles. Délai pour obtenir un premier rendez-vous, fermeture de 130 centres pratiquant les interruptions volontaires

de grossesse en dix ans lors de restructurations hospitalières, réseau insuffisamment structuré, pénurie de praticiens en ville et à l'hôpital, manque de moyens dans les centres de santé ou association (planning familial en tête) viennent entraver l'accès à ce droit.

L'avortement est un droit qui doit être respecté. Il en va de la liberté des femmes à disposer de leur corps.

Pour consolider le droit à l'interruption volontaire de grossesse et déjouer sa remise en cause, qui est au centre des combats engagés par les forces réactionnaires à l'échelle européenne et en France, nous proposons de le constitutionnaliser.

Aujourd'hui, le droit à l'interruption volontaire de grossesse est inscrit dans la loi à l'article L.2212-1 du code de la santé publique, qui permet à toute femme enceinte majeure ou mineure, qui ne veut pas poursuivre une grossesse de demander à un médecin l'interruption de sa grossesse. Il s'agit par la présente proposition de loi d'en faire un principe fondamental en l'inscrivant expressément à l'article 34 de la Constitution.

PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

Article unique

Après le dix-septième alinéa de l'article 34 de la Constitution, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« - de la mise en œuvre du droit à l'interruption volontaire de grossesse. »

Oté

Ashté in pti koshon dann gouni ?

I prètan dir, La Rényon, pou sète sirkonskripsyon l'avé, par-la, kat san kandida.mi pans kat san militan mé domaj la plipar té invizib. Zot la fé gran-gran rényon ? Pèrsonèlman moin la pa vi. Zot la tienbo biro konm i avèy dolé dsi l'fé ? Mi pans pa vi ké la plipar d'tan la mobiliz bann z'anploiyé d'komine pou fé lo travaye. Zot la okip la toil konm désèrtin i okip lo ki d 'moun ? Mi pans pa. Zot la fé lo syèz radyo fridome ? Pa ditou pars té i antann pa bann makrontanaz dann radyo-la.

Alor, ousa i sort so bann militan la vinnsinkyème èr ? Zot la pous konm shanpignon apré la plui. Konm i di souvan dé foi, zot la vol pou sokour la viktoir, kaziman konm bann véyèr d'kok é ankor ! Pars lo véyèr d'kok li lé dsi térin é lo bann z'ouvriyé la vinn sinkyème èr zot lété ni dsi térin, ni dann tribine, pétète z'ot kaz apré shof di fé.

Kosa bann militan-la i aspèr ? In bon programme pou La Frans é pou La Rényon ? Toulmoun i koné lo kandida, éli zordi, la pa tro parl bann péi l'outre-mèr. Li la di é sa moin la antann : inn li va komans aplik lo loi dsi l'égalité réèl, é li va roganiz lo z'asiz l'outre-mèr san tro atann, inn-dé moi oplis. Alor kisa i ashté koshon dann gouni ? Lo mouvman méisyé Macron k'i sava domann demoun vote pou kandida li mèm li koné pa. Sansa lo bann kandida zot mèm k'i gnor si nana in program Macron pou bann péi l'outre-mèr

Kisoi inn, kisoi lé z'ot, moin lé sir é sèrtin La Rényon, lé posib, i fé pa in bone afèr la-dan. In bon koshon i ashète an konésans de koz, i ashète pa dan gouni. Parèy pou in shat ! Dann in sak li é riskab ète galeux. An avoir in shat galeux pou sink z'ané ? Sa la pain bone afèr.

Justin